

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AOUT 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à Mme PETER Nathalie
Mme WALTER Céline à M. FENDRICH Serge
M. GERARD Alain à M. SOHN Philippe
M. WOEHREL Stéphane à Mme FRITZ Aurélie
Mme ACKER Florence à Mme PRETAT Stéphanie
Mme STOFFEL Véronique à M. GIESSLER Cédric

Membres excusés :

M. PELISSIER François

**N° 115a/2026 AFFAIRES IMMOBILIERES – VENTE AU SELECT'OM DU TERRAIN D'ASSIETTE
DE LA DECHETTERIE – DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE**

M. HARTMANN expose que pour l'examen du point suivant concernant la vente du terrain d'assiette de la déchetterie au SELECT'OM, étant Président du SELECT'OM, il quittera la salle et ne présidera pas la réunion. Il ne prendra part ni aux débats ni au vote. La délibération sera donc signée par le secrétaire de séance et l'élu qui a assuré la présidence de ce point. Il convient par conséquent de désigner un président de séance pour la délibération suivante ; il propose de désigner Mme PETER, 2^e Adjointe au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où le rapport de M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire,

Considérant que l'empêchement du Maire est prévu jusque fin septembre, et **constatant** que le 1^{er} Adjoint est lui-même "empêché" du fait qu'il signerait l'acte en qualité de Président du SELECT'OM,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Mme PETER, 2^e Adjointe au Maire, en tant que Présidente de séance pour l'examen du point suivant.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de
légalité, et de sa publication sur le site Internet
de la commune le .1^{er}.septembre 2026

pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Jean-Philippe HARTMANN